

CERCLE TURGOT

Compte-rendu du déjeuner-débat du 10 juin 2013

Avec Bernard CAZENEUVE Ministre délégué au Budget

Le Président Jean-Louis CHAMBON ouvre le déjeuner-débat et souhaite la bienvenue à Bernard CAZENEUVE, Ministre délégué au Budget.

Il précise à cette occasion être très heureux de l'accueillir en ce lieu et lui remet en la circonstance le press-book du prix Turgot.

Seront évoquées les questions relatives au budget, les recettes budgétaires étant dans une posture d'aléa.

Le Baron de l'Aube Anne Robert Jacques Turgot continue d'éclairer de ses lumières cette cérémonie.

Cette rencontre se tient sous le parrainage du groupe Viel & Cie et de son Président Patrick COMBES. Le Général Jean-Gilles SINTES par son implication a largement contribué à la tenue de ce déjeuner-débat.

Le Président Jean-Louis CHAMBON rappelle les grands principes et la constitution qui guident les rencontres du Cercle Turgot où règnent prioritairement le sens de l'universalité.

Après ces prolégomènes, la parole est au Ministre :

Je remercie Monsieur le Président Jean-Louis CHAMBON.

Le lieu où nous nous sommes préalablement rencontrés était moins convivial que celui dans lequel je m'adresse à vous aujourd'hui.

Je connais votre Cercle. Il est constitué d'un public avisé.

La devise de Turgot, dont le Président Edgar Faure avec lequel j'ai débuté, rappelait « qu'avoir toujours raison est un grand tort. »

1. Pourquoi est-il important de rétablir nos comptes ?
2. Où placer le barycentre de l'économie pour en assurer le financement ?
3. Que peut-on faire pour rétablir la compétitivité des entreprises ?

1 - Rétablissement des comptes :

Pour des raisons diverses, les déficits ont dérapé :

- a) Le commerce extérieur : - 60 milliards.
- b) Le doublement de la dette durant les 10 dernières années.
- c) Plus de 170 milliards de dépenses publiques depuis les 5 dernières années.

Nous sommes dans une situation de décrochage par rapport à nos partenaires.

Je ne chercherai pas à accabler nos prédécesseurs.

Je ne considère pas qu'il faille organiser des débats à « coups de chiffres. »

Ce qui importe c'est la pertinence entre les économies et les impôts.

Le Ministre des Impôts prélève aussi des idées bien plus que des impôts.

Comment faire pour rétablir les comptes ? C'est cela aller à l'essentiel.

D'abord nous avons sollicité les impôts par un prélèvement de 7 milliards en 2012 puis de 13 milliards.

L'impôt est une maladie qui ne différencie pas la droite de la gauche.

Le « semestre européen » importe de réaliser un certain nombre d'engagements.

Je ne veux pas être le ministre des impôts mais le ministre de la maîtrise budgétaire.

En 2012 c'est 2 milliards de gel d'impôts et 7 milliards d'appel qui ont été réalisés.

Un pilotage très méticuleux se traduit par une baisse d'environ 300 millions d'euros des impôts en provenance de l'Etat.

2 - Où sont les économies ?

-10 milliards d'économies en 2013

-14 milliards d'économies en 2014

Des projets nombreux sont reformatés, tel le canal Rhin-Rhône, le gel des points de la fonction publique ...

Réduction des moyens alloués aux opérateurs de l'Etat qui représentent 20 % de la dépense publique.

En 2014, la documentation des 14 milliards d'économie c'est quoi ?

- 7,5 milliards d'économies sur l'Etat et bien documentées
- 1,5 milliards sur les collectivités locales
- 4 milliards sur les dépenses ARRCO entre autres
- 3 milliards sur l'assurance maladie sous la norme en 2014

Voilà où sont les économies.

Le bruit de fond entretenu ne correspond pas à mon analyse de la réalité.

Je demande que l'on essaye d'être simplement honnête pour éviter d'aboutir à la désespérance.

Les économies seront documentées et nous tâcherons de les réaliser avec beaucoup de courage pour redresser les comptes.

L'effet multiplicateur de la dépense publique, de la réforme des retraites et des allocations familiales avec 800 millions d'économies.

Il y a aussi des dispositions prises pour la famille qui feront l'objet de compromis.

3 - S'agissant des entreprises :

Il faut une relation apaisée.

Un lieu d'accélération du profit n'est pas la seule voie. Il faut aussi réconcilier les français avec les entreprises.

Cette voie n'est pas simplement déclaratoire.

-12 milliards d'allègement au titre de la TVA dite sociale

-20 milliards d'allègement de charges qui n'affecteront pas les charges payées par les entreprises

L'assiette à laquelle on appliquera le taux de l'IS ne se traduira pas par la reprise d'une main ce qui est donné de l'autre.

-13 milliards d'impôts au bénéfice des entreprises à partir de 2013.

Nous n'irons pas au-delà de la pression fiscale actuelle.

En 2014, il conviendra d'obtenir + 2 milliards d'euros en provenance de la chasse à la fraude fiscale.

Mais, le CICE n'y suffira pas.

Il faut améliorer la stratégie de montée en gamme de nos filiales.

Cela se fera aussi avec les aspects liés à la mobilité de la voiture de demain.

La mobilisation à travers le FSI, etc.

4 - Dernier point, l'Europe :

Il y a des nuances sur l'Europe et la relation franco-allemande.

Je suis résolument européen et des chemins de traverse ne doivent pas être empruntés.

Seules les bonnes orientations s'imposent.

Le plan de 120 milliards n'est pas un solde de tout compte.

Notre objectif : doubler le taux de retour des prêts de la BEI.

Le budget qui s'achève avec 960 millions d'euros de crédit de paiement et 865 millions d'euros de dépenses effectives.

Si par le biais de la flexibilité cela se déroule, c'est + 60 milliards d'euros qui seront injectés au titre de la croissance.

Il faut créer les conditions énergétiques européennes.

Il faut faire en sorte de disposer d'une politique monétaire qui soit « accommodante », notamment en cassant le lien entre les dettes souveraines et les dettes bancaires.

Je crois au pragmatisme et à la prévention de la réalité telle qu'elle l'est.

Le livre « La fièvre hexagonale » de Pierre Winock doit être lue pour éviter que tout ne se traduise dans une sorte de fièvre.

LE DÉBAT

Avant l'entame du débat, le Président Jean-Louis CHAMBON donne des nouvelles diverses des membres du Cercle, notamment la nomination de Claude REVEL, le prix Saint-Simon attribué à Bernard ESAMBERT. Il rappelle la nomination de Patrick COMBES à la présidence de la Chambre de compensation LCH (London Clearing House), et la nomination de Philippe DESSERTINE au Haut Conseil de la dépense publique.

S'ouvre ensuite une série de questions de la salle :

- La première question est posée par Nicolas BOUZOU :
S'agissant de la loi de finance de 2012, on a du mal à avoir des statistiques.
On interroge les personnes ici et là.
Bercy ne pourrait-il pas nous fournir des statistiques pour une base commune ?

Réponse du Ministre :

C'est une question assez centrale et souvent posée de manière polémique.

Il y a depuis 9 mois soi-disant du matraquage fiscal.

Les Présidents de la commission des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat se sont rendus à Bercy récemment.

J'ai fait une proposition : trouvons d'abord une base consensuelle et sur laquelle on tomberait d'accord et qu'on la diffuse au Parlement.

En 2006-2007 il y a eu beaucoup de départs de France. Aujourd'hui ces départs en sont pas plus importants.

Le Quai d'Orsay dispose aussi de statistiques concernant l'expatriation de nos compatriotes.

Je souhaite que sur ce sujet il n'y ait pas de polémique et que l'on se mette d'accord sur une base statistique commune.

- Une question de Sophie de MENTHON :
J'ai l'impression qu'il y a un véritable problème : il s'agit de faire de la politique à tout crin.
J'oscille entre 65/70 % de salariés qui aiment leur entreprise.
Quelle influence avez-vous vraiment sur la politique à l'égard des entreprises ?

-Diminuer les dépenses dans l'entreprise, soit. Mais qui remplace qui ?

On constate qu'il n'y a pas de management tant à l'hôpital qu'à l'éducation nationale.

-Couper la baisse des dépenses de l'Etat.

-Le crédit d'impôt est mal perçu par les petites entreprises.

- Agnès VERDIER-MOLINIÉ intervient pour préciser que globalement on n'arrive pas à baisser la dépense publique.
D'un côté on réduit, de l'autre on dépense plus.
Le remplacement d'un fonctionnaire sur deux n'a pas donné les résultats attendus.
Si on n'a pas une vision globale du périmètre, on aboutira à une cacophonie vu que tout le monde veut tout.
Ne pourrait-on pas payer moins cher le service public ?
L'échec de la fusion des départements d'Alsace est évoquée.
Quant au volet retraite, qu'en est-il de la question de l'équité avec un vrai calcul pour tous ?
- Noëlle LENOIR évoque ensuite plusieurs points :
 - Le ministre a souligné le lien entre l'Europe et Bercy, la politique fiscale.
 - D'abord notre arsenal fiscal est d'un taux assez élevé. Ce qui est reproché à l'étranger c'est le côté « usine à gaz » et l'instabilité fiscale.
 - Une base fiscale beaucoup plus large a été un projet envisagé en supprimant des niches nombreuses. Qu'en est-il ?
 - La fraude : l'exil a commencé il y a de nombreuses années. Il n'y a pas de véritable coopération entre les administrations fiscales. Elle est évaluée à environ 150 milliards d'euros. Ces échanges d'informations ne permettent-ils pas de mettre une fin à cette fraude ?

Réponse du Ministre :

Voilà trois questions assez différentes.

- S'agissant de l'Europe : il y a un contexte international qui le permet. L'agenda est assez propice, notamment la 4^{ème} directive anti-blanchiment.

4 instruments vont être privilégiés :
 1. L'harmonisation des normes fiscales et sociales par ses capacités d'optimisation.
Le Commissaire CHENETAT a fait des propositions en ce sens.
 2. Face aux défaillances bancaires, il faut une contrepartie à l'instar de ce qu'il convient de constater en Irlande.
Il s'agit de convaincre les luxembourgeois, les autrichiens sur ces aspects.
Une liste « TNC » européenne dans sa lutte contre la fraude fiscale.
 3. La signature également de conventions types « FATCA » du type que celles que les USA ont signées avec leurs partenaires.
 4. 1000 milliards c'est le niveau de la fraude fiscale.
La loi évoquée avec le Parlement invite les fraudeurs à se déclarer, notamment pour régler les situations fiscales complexes.
Les conditions appliquées doivent être de droit commun avec des conditions de pénalités adéquates.
Tout cela ne peut se faire dans l'anonymat.
On constate le rôle des avocats – que je suis.
Il faut que les gens viennent devant l'administration à visage découvert et pas uniquement par la représentation de leur avocat.
- S'agissant de la question de Mme VERDIER- MOLINIÉ :
La différence de ce que nous faisons avec d'autres pays européens tient au fait que nous n'avons pas l'intention de tailler dans la dépense sociale avec la brutalité constatée ailleurs.

La RGPP, c'est 12 milliards d'euros en 5 ans, dont 2 milliards par an en matière de restriction de la dépense publique à rapprocher des 14 milliards que nous prévoyons en 2014.

Je dois dire que la RGPP n'est pas la seule piste mise en œuvre.

Faut-il en faire plus ?

Il a des situations où l'Etat doit se désengager et d'autres où il doit s'engager davantage.

Un enfant sur cinq aujourd'hui est confronté à la grande pauvreté en France.

Il faut créer 275 000 places de crèche supplémentaires pour aider les familles.

- S'agissant des collectivités locales :
Prises dans un enchevêtrement administratif, peut-on continuer comme cela ?

Ma conviction est que non.

Sur de nombreux aspects, s'agissant des départements ou certaines communautés de communes ... en cas de disparition, devraient être budgétairement pris en charge par l'Etat.

Les textes de la Commission européenne à l'égard de l'Etat ont des valeurs de traités qui doivent impérativement être respectés.

Il s'agit pour la Commission de ne pas aller trop loin.

La modernisation de l'action publique permettra des gisements (formation professionnelle ...).

Sitôt sortis des réformes impératives, l'écheveau de contraintes devra être traité.

- Une autre question de Sophie de MENTHON :
Ce qui a été décidé par le Président de la République n'est pas mince depuis un an :
 - CICE
 - Redressement de l'amélioration des finances publiques
 - Amélioration du déficit structurel
 - Diminution de 300 millions des dépenses de l'Etat, ce qui n'avait jamais été constaté

Le Ministre précise qu'il souhaite que l'on arrête ce discours négatif.

2 milliards de gel de dépenses de l'Etat ont été pris en 2012.

Tous ces chiffres ne sont pas contestables.

Je sais que la tendance des recettes est plutôt baissière mais il ne faut pas ajouter de la récession à la rigueur.

- Le CICE c'est quoi ?
C'est un dispositif inspiré du crédit d'impôt mis en place par François FILLON.
La presse et d'autres ont décidé que c'était compliqué mais en vérité c'est plus simple.

- La question de Paul-Henri de la PORTE du THEIL porte sur la taxe pour la relocalisation des emplois.
Le principe de résidence consiste à dire qu'un acteur dans la finance qui agit en France sera taxé.
Les sociétés de gestion devront sans doute se faire hara-kiri ou devront quitter la France.

Le Ministre répond que nous avons deux préoccupations :

- L'assiette de la taxe
- Les émissions « résidences » autres critères.

Notre position est claire : nous sommes combatifs et arcbutés sur cela.

Les allemands en apparence sont assez neutres à ce propos mais verraient d'un bon œil que nous prenions une position forte et qui pourrait créer des tensions fortes, notamment avec la Lettonie.

S'agissant de l'assiette : si l'on y rajoute les dettes souveraines et autres projets dérivés, cela n'est pas simple et je suis désireux d'en parler avec vous Monsieur de la PORTE du THEIL

- Isabelle JOB demande au Ministre comment on fait pour réduire les dettes en période déflationniste ?

Réponse du Ministre : si nous ne réduisons pas les dettes, les attaques seront possibles sur notre pays.

Il faut rétablir les comptes en évitant le creusement corrélatif des comptes.

Cette situation appelle deux questions :

- Faut-il tout de suite prendre des dispositions ?
- Ou faut-il attendre ?

La réponse est :

- pas de ménagement en étant intraitable sur la maîtrise de la dépense
- parvenir à bien gérer les calendriers
- regarder ce qui se passe avec la recapitalisation des banques par le MES

On doit totalement nettoyer le bilan des banques (ailleurs également) pour rétablir la situation.

Ce travail de redressement doit être conduit avec un souci de transparence dans le sens de l'intérêt général.

*
* *

Au terme du débat, le président Jean-Louis CHAMBON remet au Ministre le dernier ouvrage du Cercle Turgot « Grandeur et misère de la finance moderne, regards croisés de 45 économistes » et, selon la tradition du Cercle Turgot, lui propose, s'il l'accepte, d'en devenir membre d'honneur.

Après avoir accepté, le Président CHAMBON lui remet le diplôme de membre d'honneur.